

Madame Elisabeth Degryse
Ministre-Présidente du Gouvernement de la
Fédération Wallonie-Bruxelles
Ministre en charge de la Culture en Fédération
Wallonie Bruxelles

Madame Valérie Lescrenier
Vice-Présidente du Gouvernement de la
Fédération Wallonie-Bruxelles et Ministre en
charge de la Jeunesse

Bruxelles, le 26 mars 2026

Nos références : NC/FRL - 2026-03-26/Aides à l'emploi
Concerne : Impact cumulé des mesures d'économie sur l'emploi et les missions des associations des
secteurs socio-culturels
Annexes : Interpellation BRUXEO
Copie à : Membres du Gouvernement de Bruxelles-Capitale, Chefs de groupe et parlementaires en
Région Wallonne et Région de Bruxelles-Capitale

Madame la Ministre-Présidente de la Fédération Wallonie-Bruxelles et Ministre en charge de la
Culture,
Madame la Vice-Présidente du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et Ministre en
charge de la Jeunesse et du Tourisme,

Nous faisons suite aux intentions déclarées en matière d'aide à l'emploi simultanément en Région
Wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale.

En Région Wallonne, le Ministre de l'Emploi MR, Pierre-Yves Jeholet annonce par voie de presse ce
25 mars la disparition des APE avec « *une période transitoire courant jusqu'en 2029, le ministre
compétent pourra ajuster progressivement les subsides alloués aux employeurs dont les travailleurs
disposaient de points APE* » (www.lesoir.be, 25-03-2026) et un accord de coopération avec la
Fédération Wallonie Bruxelles, dont les contours et la constitutionnalité restent contestables tout en
mettant gravement en péril l'emploi et les missions des associations concernées dont un nombre
conséquent exerce des missions relevant des compétences faisant partie de vos portefeuilles
respectifs tels que la Culture, l'Education Permanente, la Jeunesse,

Presque simultanément, en Région de Bruxelles Capitale, le Ministre de l'Emploi Engagés, Laurent
Hublet, annonce des économies dans le budget d'Actiris à concurrence de 40 millions d'euros,
essentiellement sur les aides à l'emploi, dont les ACS, et les partenariats en matière de formation.
Tout comme leurs homologues wallons, les APE, les ACS constituent une source de financement
essentielle pour l'emploi et la réalisation des missions des associations relevant des compétences
faisant partie de vos portefeuilles respectifs et dont le siège est établi en Région de Bruxelles-
Capitale.



Comme vous le savez très certainement, les frais liés à l'emploi constituent la majeure partie des coûts des associations du secteur socio-culturel¹. Par ailleurs, sur l'ensemble du territoire, les associations et organisations à profit social constituent un des acteurs économiques majeurs : elles emploient 763.494 travailleurs, soit près de 20% de l'emploi².

Par ailleurs, le baromètre des associations de la Fondation Roi Baudouin le rappelle tous les deux ans, « *l'importance des subsides pour les associations belges peut difficilement être surestimée. Son absence reste la principale cause de difficultés financières, immédiatement suivie par l'inflation et l'indexation des salaires qui en découle* ». Ce financement public provient de plusieurs sources : pouvoirs locaux, entités fédérées, État fédéral, Europe, ...³

Toujours selon le baromètre des associations de la Fondation Roi Baudouin de 2024, réalisé avant l'annonce des mesures en matière d'aide à l'emploi en Région Wallonne et à Bruxelles, « *parmi les associations qui emploient du personnel, 60 % ont dû adapter leur structure et leurs politiques en matière de personnel au cours de l'année écoulée. Les mesures les plus courantes ont été un recrutement ciblé, un gel du personnel et un recours accru aux bénévoles. Une tendance similaire est attendue pour les 12 prochains mois.* »

Les mesures d'économie projetées en matière d'aides à l'emploi en Région Wallonne et à Bruxelles s'ajoutent à des mesures d'économies déjà à l'œuvre aux différents niveaux de pouvoirs : moratoire sur les reconnaissances en FWB, fin du système des détachements en FWB, gel de l'indexation pour certains secteurs en FWB malgré l'augmentation des prix à la consommation et l'indexation des salaires qui en découle, augmentation de la fiscalité sur la mobilité (verdissement de la mobilité) au fédéral, disparition d'une partie de l'exception liée à la taxe patrimoniale au fédéral, diminution du taux d'exonération des dons au fédéral, près de deux ans sans indexation et avec un système de budgets par douzièmes provisoires à Bruxelles ...

Elles interviennent à un moment où les défis se bousculent dans toutes les missions couvertes par les secteurs socio-culturels :

- Les demandeurs d'emploi vont perdre le droit à leurs allocations de chômage au bout de deux ans : c'est le moment de soutenir et d'investir dans leur formation et de soutenir les acteurs qui depuis des années accompagnent et forment les publics éloignés de l'emploi dans une trajectoire de réinsertion professionnelle !
- Le débat se polarise, les sentiments d'insécurité et d'isolement progressent au sein de la société : c'est le moment de soutenir et d'investir dans les initiatives qui favorisent la cohésion sociale, l'émancipation et la participation citoyenne et qui portent déjà des projets en ce sens de longue date, tels que l'Education permanente, la Culture, la Jeunesse !
- Les enjeux environnementaux et la crise énergétique vont pousser des ménages dans la précarité et constituent des enjeux stratégiques internationaux : c'est le moment de soutenir et d'investir dans le développement d'autres manières de produire et consommer de l'énergie et de former les publics à consommer mieux ou moins avec des acteurs de terrain qui y travaillent depuis des années, telles que les associations d'éducation à l'environnement, les acteurs du tourisme éco-responsable, ... !
- Le coût de la vie augmente et la précarité progresse : c'est le moment de soutenir et d'investir dans les acteurs qui préconisent une autre manière de consommer, notamment dans les secteurs de l'éducation permanente, l'économie sociale, ... !
- La Région Wallonne et Bruxelloise ont pour ambition d'augmenter leur taux d'emploi avec un objectif chiffré à 80% en Région Wallonne et 70% à Bruxelles : c'est le moment de soutenir et d'investir dans des mesures qui permettent aux employeurs d'engager et retenir leur personnel !

Sur le fond, les mesures projetées pour les APE, où la Fédération Wallonie Bruxelles participe à la négociation d'un accord de coopération, et pour les ACS s'ajoutent à plusieurs autres mesures qui prises ensemble contribuent à diminuer le nombre et la qualité des emplois et mettent à mal des

¹ 85% des coûts pour les associations du secteur de l'éducation relative à l'environnement, 2014, www.reseau-idee.be

² <https://www.unisoc.be/infografiek>

³ Baromètre des Associations 2024, p. 22, <https://kbs-frb.be/fr/barometre-de-la-situation-financiere-du-secteur-associatif-2024>

missions essentielles de la Fédération Wallonie Bruxelles dans le cadre de vos portefeuilles de compétences.

Sur la forme, nous ne pouvons que constater que malgré les contacts avec vos cabinets et les affirmations du Ministre de l'Emploi Wallon en séance plénière ou dans les médias ce 25 mars, le travail législatif et administratif avance sans prendre en compte les balises communiquées par l'UNIPSO et soutenues par la CESSoC pour la dernière fois par interpellation du 13 mars.

En ce qui concerne les travaux dans le cadre de la réforme APE en Région Wallonne, nous soutenons pleinement l'interpellation de l'UNIPSO et vous demandons d'urgence de bloquer le texte d'avant-projet de Décret Chapeau à la seconde lecture, de fournir des garanties satisfaisantes quant à l'analyse et à la constitution du cadastre et l'assurance que les balises communiquées par la CESSoC et l'UNIPSO le 13 mars figureront bien dans l'accord de coopération prévu entre la Fédération Wallonie Bruxelles et la Région Wallonne. L'UNIPSO et la CESSoC sont, comme déjà porté à votre attention, demandeurs d'une concertation conjointe, construite et constructive sur l'ensemble des éléments constitutifs de cette réforme.

En ce qui concerne les travaux budgétaires bruxellois en cours, nous vous invitons à peser sur vos homologues à la Région de Bruxelles Capitale pour refuser des mesures d'économies qui mettront à mal l'emploi et les missions des centaines d'opérateurs relevant de vos portefeuilles. Sur ce point, nous soutenons pleinement les interpellations adressées par BRUXEO.

La CESSoC et ses membres relayeront cette interpellation, et plus particulièrement la partie concernant la réforme ACS, vers les membres du gouvernement bruxellois ainsi que l'ensemble des groupes parlementaires qui y sont représentés.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce courrier et vous prions d'agréer, Madame la Ministre-Présidente, Madame la Vice-Présidente, l'expression de nos salutations distinguées,

Isabelle Gillard
Présidente de la CESSoC

Nicole Crama
Directrice adjointe de la CESSoC